[](https://www.kla.tv/14633)

Pas de valeur limite de protection pour les smartphones ?

**Ce que beaucoup de gens ne savent pas : Pour les smartphones, les téléphones sans fil DECT et le Wi-Fi, il n'y a pas de valeurs limites légales, seulement des directives . Les fabricants ne sont pas tenus de s'y conformer. Cette émission met en lumière s’ils s’y tiennent, au moins approximativement….**

« Les smartphones ne sont sûrement pas dangereux pour la santé ! Puisqu’iI y a des valeurs limites qui sont là pour ça. Notre État y veille bien... N’est-ce pas ? » C'est ainsi que la plupart d'entre nous, chers téléspectateurs, pensons et supposons que l'État remplit sa mission de protéger l'intégrité physique de ses citoyens dans tous les domaines. Dans le cas des terminaux mobiles tels que les téléphones portables, les smartphones, les téléphones sans fil (DECT) et les systèmes WI-FI, cette hypothèse n'est malheureusement pas confirmée.  
   
Ce que beaucoup de gens ne savent pas dans la discussion sur les valeurs limites pour les systèmes de téléphonie mobile, c'est ceci : En Allemagne, les valeurs limites de rayonnement ne s'appliquent qu'aux systèmes de haute fréquence qui sont également des installations fixes. Ces installations fixes comprennent généralement des antennes de téléphonie mobile, mais pas les terminaux dits mobiles tels que les smartphones. Pour de tels « terminaux mobiles », il n'y a aucune valeur limite légale de rayonnement !  
  
Pour les smartphones, par exemple, il y a ce qu'on appelle la valeur DAS (débit d'absorption spécifique), mais ce n'est qu'une valeur indicative. La valeur DAS est souvent appelée à tort valeur limite, mais contrairement à une valeur limite juridiquement contraignante, elle n’est pas une valeur qui doit être respectée par le fabricant de l'appareil. Cette valeur indicative non contraignante est de 2 watts par kilogramme de poids corporel et est un indice de mesure du rayonnement électromagnétique à haute fréquence qui pénètre le corps humain pendant l'utilisation d'un smartphone et qui est converti en chaleur dans le corps.  
  
Tant la valeur limite pour les émetteurs fixes, que le DAS pour les terminaux mobiles tels que les smartphones, sont basés sur les recommandations de la CIPRNI (Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants), une association privée. Comme cela a déjà été rapporté dans l’émission du 23 mars 2019 [Voir : www.kla.tv/14055], les recommandations de la CIPRNI ne tiennent pas compte du risque sanitaire réel des rayonnements à haute fréquence : elles se réfèrent exclusivement au degré de réchauffement des tissus du corps par les ondes de la téléphonie mobile.  
  
Toutefois, l'effet beaucoup plus dangereux des rayonnements de téléphonie mobile concerne les processus biochimiques dans l'organisme qui ne sont pas pris en compte par les valeurs limites et les directives. De nombreuses études scientifiques indépendantes ont montré que les effets non thermiques des rayonnements à haute fréquence peuvent entraîner des problèmes de santé tels que des maux de tête, des vertiges, etc., et jusqu’à des maladies graves comme la démence et les tumeurs cérébrales. Et cela se produit déjà bien en dessous de la valeur indicative de 2 watts par kilogramme de poids corporel. Si l'on tient compte des effets biochimiques des rayonnements, la valeur indicative, - ou la valeur limite dans le cas des installations fixes, devrait être nettement inférieure.  
Non seulement la référence DAS pour l'utilisation des smartphones est beaucoup trop élevée – mais même cette valeur, beaucoup trop élevée, est loin d'être respectée ! Environ 90 % des smartphones dépassent la valeur de 2 watts par kilogramme de poids corporel dans l'utilisation quotidienne, dans certains cas même trois à quatre fois plus ! Et c'est exactement le cas lorsque l'utilisateur du smartphone tient le smartphone à son oreille pendant la conversation téléphonique. Ceci affecte presque tout le monde et beaucoup de personnes ont probablement par expérience déjà ressenti l'effet de chaleur sur l'oreille. Pour se protéger eux-mêmes, les fabricants ont donc inclus dans le mode d'emploi des smartphones des avertissements cachés indiquant que l’appareil doit être maintenu, en utilisation, à une certaine distance de la tête et du corps. Mais qui lit cela ? Et qui s'y tient ?  
  
La question se pose donc : Pourquoi justement pour l'utilisation des smartphones, du WI-FI et des téléphones sans fil DECT, n’y aurait-il pas de valeur limite de rayonnement ? Car ce sont précisément les situations dans lesquelles le corps humain est exposé aux niveaux les plus élevés de rayonnement à haute fréquence. Il est donc grand temps d'introduire une valeur limite de rayonnement pour les smartphones et autres terminaux mobiles : valeur limite basée sur les effets biochimiques du rayonnement à haute fréquence ! D'autant plus que l'introduction prévue de la cinquième génération de téléphonie mobile (5 G) entraînera une exposition aux rayonnements beaucoup plus importante qu'actuellement !

**de imf.**

**Sources:**

<http://www.informationszentrum-mobilfunk.de/artikel/was-bedeutet-sar>  
<https://www.bfs.de/DE/themen/emf/mobilfunk/schutz/vorsorge/sar-handy.html>  
<https://www.diagnose-funk.org/publikationen/artikel/detail?newsid=1332>  
<https://www.diagnose-funk.org/themen/mobilfunk-anwendungen/mobiltelefone/sar-wert-vermittelt-scheinsicherheit>  
<https://www.bfs.de/DE/themen/emf/hff/schutz/grenzwerte/grenzwerte.html>  
Broschüre: Mobilfunk – die verschwiegene Gefahr( <https://www.kla.tv/index.php?a=showdvdiso>)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#5G-TelephonieMobile - Téléphonie mobile - [www.kla.tv/5G-TelephonieMobile](https://www.kla.tv/5G-TelephonieMobile)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.